

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 350

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
M. Chassaigne, Mme Amiable, M. Gosnat et M. Daniel Paul

-----

**AVANT L'ARTICLE 28**

À l'intitulé du chapitre III, après le mot :

« diversifiées »,

insérer les mots :

« et de qualité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de qualité des productions agricoles et sylvicoles doit apparaître dans le titre du chapitre au même titre que les notions de diversification, de productivité et de durabilité.